



F A D V

[FONDATION DES AVEUGLES ET DEFICIENTS VISUELS](#)

PROJET CADRE DE LA FONDATION DE L'INSTITUTION DES JEUNES AVEUGLES ET DEFICIENTS VISUELS

1

I. HISTORIQUE

C'est en 1852 que le chanoine Nicolas GRIDEL crée l'Institution des Jeunes Aveugles, qui a été érigée en Fondation et reconnue d'utilité publique par décret impérial de Napoléon III, du 14 juillet 1865, ce qui lui donne un statut juridique particulier.

La démarche de Nicolas Gridel est évidemment fondée sur sa foi chrétienne mais elle porte aussi la marque de son époque : « instruction – travail – utilité », des mots qui rappellent le vocabulaire des Lumières et de nombreux courants de pensée du XIX^{ème} siècle.

La Fondation des Jeunes Aveugles a donc pour vocation :

Art. 1 des statuts : « de donner aux jeunes aveugles ou déficients visuels des deux sexes une instruction intellectuelle et morale et de les préparer à l'exercice d'un métier ou d'un art ».

Depuis sa création, la Fondation a scrupuleusement respecté l'objet qui lui était assigné. En 2016, elle gère toujours un établissement d'enseignement, le CEDV. Pour participer à l'effort d'inclusion des personnes porteuses de handicaps dans la société, la Fondation a également créé un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) avec foyer d'hébergement, et un foyer d'accueil médicalisé (FAM).

La Fondation est aussi partenaire de nombreux dispositifs complémentaires qui développent des services adaptés au plus près des personnes.

Ce respect des convictions exprimées dans nos statuts nous a poussé à évoluer au cours des années, accompagnant et parfois anticipant les évolutions législatives et réglementaires.

Cette évolution est particulièrement significative depuis la Loi de 1975 – elle se poursuit en application des lois de 2002-2 et de 2005-102, qui placent l'utilisateur comme un acteur central de son projet et qui positionnent les établissements de la Fondation comme

partenaires des autorités de tutelle, des instances d'orientation, de l'Education Nationale, et des familles.

II. DES CONVICTIONS FORTES, UN CADRE DANS LEQUEL NOS PROJETS DOIVENT S'INSCRIRE

La Fondation est reconnue d'utilité publique.

Cette reconnaissance n'est pas définie par un texte, mais par ses critères d'attribution dans lesquels nous nous inscrivons en prenant en compte des nouveaux enjeux de notre secteur.

La Fondation s'engage à donner, à chacun de ceux que ses établissements et services accueillent ou accompagnent, une réponse adaptée à ses besoins, à ses capacités, et à son projet de vie. Et pour cela, elle veut proposer à ceux qui lui sont confiés une réponse personnalisée, élaborée sur mesure, dans un climat de bienveillance et de bienveillance. Pour y parvenir, nous veillons à la formation de l'ensemble des personnels, et à la mise en œuvre éthique d'une organisation apprenante sur le plan professionnel, comme sur le plan psychologique, pédagogique, et éducatif.

Nous avons la volonté de travailler avec nos partenaires pour enrichir nos compétences respectives.

Nous avons une conviction forte : le respect de la dignité de toute personne s'impose à tous. Nous faisons le choix d'une approche centrée sur la personne dans sa singularité, ses capacités, ses besoins. Pour cela, nous nous engageons à associer les familles, les accompagner, les écouter, les informer.

Le but de la Fondation est de permettre à chaque personne accueillie de « **se penser comme une personne capable** » (*Paul Ricœur*).

Notre mission est une mission d'intérêt général : permettre à la personne aveugle ou malvoyante de s'inscrire dans la société en tant que personne à part entière. Pour cela, nous avons à travailler sur les représentations du handicap et la nécessaire reconnaissance des capacités et des « plus » que ces personnes peuvent apporter à la société.

Nous voulons aider la société à passer d'une vision négative à une vision positive de l'identité des personnes.

Ce cadre est matérialisé également par notre appartenance à la FISAF, réseau d'experts en déficience sensorielle, qui s'efforce de faciliter et d'accompagner l'insertion et le maintien des personnes en situation de handicap sensoriel.

III. LES ETABLISSEMENTS DE LA FONDATION

A/ Le Centre d'Education pour Déficients Visuels (CEDV), Santifontaine, à Nancy :

Ce centre se situe à Nancy et s'adresse à des enfants aveugles ou amblyopes, après orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Sa mission première

est d'accompagner les enfants et adolescents déficients visuels de la région lorraine, dans leur parcours personnel et scolaire, sur les versants éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques, de la naissance à vingt ans, pour permettre leur épanouissement et leur autonomie.

Les équipes du Centre d'Education pour Déficients Visuels accompagnent l'enfant où qu'il se trouve, sa famille, ses proches et les professionnels qui l'entourent. Elles aident l'enfant à s'intégrer socialement et professionnellement, par une prise en charge éducative, pédagogique, culturelle, sportive, médicale, paramédicale, thérapeutique et sociale. Elles contribuent à élaborer avec le jeune un projet individualisé d'accompagnement. Elles lui donnent les moyens de s'affirmer dans ses choix et de réaliser ses projets.

Le Centre d'Education pour Déficients Visuels est composé de 2 établissements distincts :

- **Les services :**

Le Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce (SAFEP) de la naissance à trois ans et le Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (SAAAS) prenant le relais de l'accompagnement des jeunes jusqu'à la fin des études secondaires. L'accompagnement durant les études supérieures se poursuit en relation avec le SISU (SAVS spécialisé).

- **Les sections :**

Les sections fonctionnent sur le mode de l'internat ou de l'internat partiel : la Section pour Enfants Présentant des Handicaps Associés (SEPHA), la Section d'Education et d'Enseignement Spécialisés (SEES), la Section de Première Formation Professionnelle (SPFP).

B/ Le Centre Lorrain d'Évaluation et de Réadaptation en Basse Vision (CLER Basse Vision) :

L'absence de prise en charge pour les adultes et les personnes âgées touchés par des problèmes de déficience visuelle nous a conduits à leur proposer un lieu d'évaluation et de réadaptation.

Cler Basse Vision a été créé par convention signée le 8 juin 2009, entre la Fondation de l'Institution des Jeunes Aveugles et Déficients Visuels (FADV) et le CHU de Nancy. C'est un établissement de Médecine Physique et de Réadaptation, qui offre 5 places en hospitalisation de jour. Les patients adultes originaires de Lorraine sont orientés vers le Cler Basse Vision par un ophtalmologiste hospitalier ou libéral. Après évaluation de leurs besoins, ils y suivent un programme personnalisé de réadaptation. Ce programme comprend l'intervention de professionnels spécialistes de la déficience visuelle : ophtalmologiste, orthoptiste, rééducateurs en locomotion et en activités de la vie journalière. Un soutien social et un accompagnement psychologique sont également proposés.

Ce service, à caractère sanitaire, complète des dispositifs d'aide existant dans le champ social et médico social. Ainsi, un conseil et le financement d'aides techniques sont proposés, si nécessaire, en partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées du département d'où sont originaires les patients.

Des prestations spécifiques peuvent également être proposées dans le cadre de l'AGEFIPH, pour étudier les problèmes socio professionnels de travailleurs qui souffrent de difficultés visuelles : étude et aménagement du poste du travail, orientation ou reconversion professionnelle, etc...

CLER Basse Vision s'appuie depuis 2015 sur une Technicothèque Sensorielle Régionale regroupant un large panel d'aides techniques pour aider à la compensation du handicap.

CLER Basse vision a été retenu pour pratiquer la rééducation des patients implantés épirétiniens, dans le cadre d'une politique soutenue par le Forfait Innovation en partenariat avec le programme Second Sight.

C/ Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), Résidence des Trois Fontaines, à Vézelize :

Créé en 1990 avec l'aide des services du Conseil Général de Meurthe et Moselle et les services de l'Etat, l'établissement accueille 33 résidents adultes, hommes et femmes déficients visuels et porteurs de handicaps associés. Anciens élèves de l'Institution pour certains, ils sont originaires de Lorraine ou d'autres régions.

Il s'agit de personnes qui, en plus de leur handicap visuel grave, peuvent présenter une déficience intellectuelle, des troubles importants de la personnalité, des handicaps moteurs.

Un accompagnement permanent permet l'assistance dans les gestes de la vie quotidienne dans le respect du projet personnalisé de chacun. Une équipe pluri professionnelle, par son action coordonnée, favorise la participation à la vie sociale, culturelle, sportive et de loisirs, propose des activités adaptées, et garantit la qualité des soins.

Acteurs de leur projet de vie, les résidents peuvent conserver ou conquérir un maximum d'autonomie.

D/ L'Esat « Les Ateliers du Haut des Vannes » et le Foyer d'Hébergement « Le Château de la Garenne » du domaine des Eaux Bleues, à Liverdun :

Le domaine regroupe deux structures : les Ateliers du Haut des Vannes, qui ont le statut d'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) et à proximité, le foyer d'hébergement du Château de la Garenne.

- L'ESAT met à la disposition d'une quarantaine de travailleurs déficients visuels, une structure productive et des conditions de travail aménagées, leur permettant d'accéder à une vie sociale et professionnelle.

Les activités principales sont : sous-traitance et conditionnement, vannerie, paillage, cannage, fabrication de cannes blanches, horticulture et maraîchage, et entretien d'espaces verts (particuliers et collectivités).

- Le Château de la Garenne est un Foyer d'hébergement pour déficients visuels situé dans le parc du Domaine des Eaux Bleues ; il a une capacité de 20 places. 15 autres places sont disponibles en appartements à Nancy et Liverdun, pour les personnes les plus autonomes.

Les activités sont encadrées par une équipe de professionnels.

Nous étudions actuellement le transfert de cette implantation sur un autre site, pour tenir compte de l'évolution des normes de sécurité et des besoins d'autonomie et de socialisation des résidents.

IV. UNE FONDATION DANS UN MONDE EN EVOLUTION

Confrontés à un monde qui bouge, nous devons encore plus sortir de nos murs pour aller vers le milieu ordinaire, travailler à l'inclusion des enfants et des adultes que nous accueillons, faire de nos établissements des référents de la culture du handicap sensoriel.

Ceci passe par l'accroissement du lien entre établissements et organismes extérieurs, par des coordinations territoriales, par des coopérations, par des relations et des interventions en milieu ordinaire. Nous avons déjà signé de nombreuses conventions avec différents partenaires (CHRN, Education Nationale, Conservatoire, etc...) et nous continuerons à l'avenir sur cette voie. Nous participons aussi, dans le cadre de services communs, à des plates-formes de rééducation-réadaptation, à des réseaux de services de proximité, à des réseaux de compétence et d'intervention, à la prise en charge de personnes porteuses de handicaps rares.

Tout en restant fidèle à nos valeurs, nous encourageons l'innovation et l'évolution des nouvelles techniques professionnelles.

Pour être fidèle à nos valeurs, nous avons à travailler sur la mutualisation des services de nos différents établissements, pour assurer une meilleure cohérence et donc une meilleure efficacité.

La mise en place d'un système d'information nous permettra de poser un diagnostic, d'élaborer un projet pour les années à venir, et de renforcer le travail sur les logiques de parcours de l'utilisateur, dans la perspective d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.

Mais notre mission ne s'arrête pas à l'insertion des personnes aveugles dans la société. Elle vise un changement d'état d'esprit qui fera de notre société un lieu d'intégration où les capacités et les dons de chacun seront reconnus, valorisés, et employés.

EN CONCLUSION :

La Fondation se veut, dans l'esprit de son fondateur, être un pôle de compétences au service de la personne, là où elle se trouve, en milieu ordinaire comme en milieu spécialisé.

Au travers de ses établissements, la Fondation, dans le respect de ses valeurs, affirme sa volonté de prendre en compte l'intérêt de chacun de ceux qui lui sont confiés, pour leur permettre d'accéder à leur maximum d'autonomie, en leur offrant la possibilité d'un accompagnement continué, évitant les ruptures de parcours.

Le Chanoine Nicolas Gridel disait : « *Arraché à son isolement, l'aveugle redevient un homme* ». Notre volonté est de permettre à tous ceux qui sont suivis par nos professionnels

Fondation de l'institution des jeunes Aveugles et Déficients Visuels de Nancy

8, rue de Santifontaine • BP 3724 • 54098 Nancy Cedex • Tél. 03.83.90.88.00 • Fax 03.83.90.25.70

Siret : 783 339 807 000 19 • APE : 853AB • Site web : www.cedv.fr

Reconnue d'utilité publique 14.07.1865

ou séjournent dans nos établissements d'acquérir toute l'autonomie possible, en les entourant de notre savoir-faire et de notre savoir-être pour qu'ils puissent se découvrir « personne capable ».

Fait à Nancy, le 09.05.2016
Jeanne-Marie LAURENT,
Présidente

